

Ref : ASL/AG 062025

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT BEAUPRÉ

Siège : 342 Rue Beaupré

84120 PERTUIS

Tel : 04.90.79.51.46 Portable : 06.25.81.42.17

Site internet : www.assobeaupre.123.fr

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du LOTISSEMENT BEAUPRÉ

27 juin 2025 – 20h30

Personnes présentes : 17

Pouvoirs : 8

(feuille de présence et pouvoirs joints au compte-rendu),

le quorum est atteint puisque l'association syndicale regroupe 46 lots.

Les points suivants ont été abordés :

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans le lotissement (2 lots).

S'en suit quelques échanges sur les incivismes constatés dans le quartier.

- Espaces verts

Les interventions sont rapides et ponctuelles. Il est rappelé que ceux qui ont des petits espaces verts devant leur lot sont invités à les entretenir. Les colotis du virage sud envisagent de revégétaliser leur portion.

- Espace poubelles

Cette année encore, on déplore que l'état de l'espace poubelles ne s'arrange pas. Il y a toujours tout et surtout n'importe quoi (déchets verts, huiles, bouteilles de verre...). Le bureau a organisé en début d'année un grand nettoyage du local à l'eau sous-pression.

Plusieurs interrogations et propositions sont soulevées par les colotis pour améliorer la situation :

Serait-il possible de questionner la mairie afin d'échanger nos deux containers jaunes et trois verts contre trois jaunes et deux verts ?

Serait-il envisageable de fermer le local (ajout d'un toit et d'une porte à code) ?

Serait-il envisageable d'installer une caméra de surveillance ?

A noter que les règles d'accès à la déchèterie de Pertuis changent au 1^{er} juillet 2025.

<https://dechets.ampmetropole.fr/nouveau-reglement-des-decheteries-ce-qui-change-au-1er-juillet-2025/>

- Voirie

Le stationnement des véhicules sur le trottoir dépassant sur la voie sont dangereux. Le règlement du lotissement (Article 13) indique :

[...] Sur chaque lot, un emplacement de parking privé en plus du garage devra être réservé de façon à créer impérativement deux places de parking privé en dehors de la voirie commune.
[...]

Nous déplorons que certains véhicules extérieurs au lotissement roulent trop vite.

Les panneaux aux deux entrées du lotissement ont été refait et installés par les bénévoles du bureau cette année, pour ajouter les numéros de rue en plus des numéros de lot.

Lors de l'AG, un coloté a notifié qu'il y avait une erreur sur son nouveau numéro de lot. Après vérification, il s'avère que l'erreur provient du cadastre qui avait été la base de création de ces plans.

Vous pourrez retrouver le cadastre de notre lotissement à cette adresse :
<https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Pour le coloté concerné, une correction sera apposée sur les plans existants.

Ces plans sont utiles pour les livreurs, et cela nous l'a d'ailleurs été récemment rapporté par la société qui installe les nouveaux compteurs d'eau connectés.

Nous conseillons à chaque coloté de vérifier sur les plans la corrélation avec son nouveau numéro, nous informer de toute erreur, vérifier le cadastre et effectuer une éventuelle réclamation auprès de l'autorité compétente, car une erreur sur un cadastre n'est pas anodine.

- **Bilan comptable**

Les cotisations sont toutes réglées, pas toujours en temps.

Les comptes de l'association syndical libre sont : Comptes courant 2.000 €, livret A à 38.512 € et comptes sur livret (CSL) 112 €.

Le président rappelle que chaque coloté peut consulter sans restriction les livres de comptes.

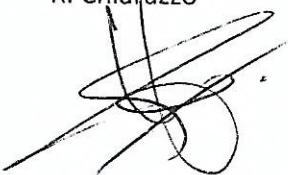
- **Election du Président et du Bureau en 2026**

Lors de la prochaine Assemblée Générale en 2026, une élection aura lieu pour le renouvellement du bureau et de son président. Roger Chiarazzo nous rappelle que cela fera 24 ans l'année prochaine qu'il tient les rênes du lotissement et qu'il aimerait sincèrement passer la main.

Les bonnes volontés sont invitées à se manifester. Si aucune personne ne se proposait pour assurer le rôle de président et en cas de démission du bureau bénévole, il est rappelé qu'alors, un syndic privé serait obligatoire, ce qui occasionnerait des charges nettement supérieures, pour un service qui ne le serait sans doute pas. Chacun doit en être conscient.

La séance est levée à 21h12 pour laisser place au verre de l'amitié.

Le Président
R. Chiarazzo



Le secrétaire adjoint
S. Cuoghi